

Plus de maîtres que de classes : Du slogan à la pratique

Le SNUipp-FSU organisait mercredi 14 novembre une journée de réflexion autour de son slogan : « plus de maîtres que de classes ». Le gouvernement ayant annoncé sa mise en pratique en zones prioritaires lors de la prochaine loi d'orientation pour refonder l'école, au SNUipp, on ne se satisfait pas de cette annonce, on poursuit la réflexion.

Lors de cette journée, ont été présentés des dispositifs déjà existants, démontrant leur efficacité. Ces dispositifs sont plus facilement applicables en milieu urbain mais ils existent aussi en milieu rural, une expérience sera relatée.

Dans le 92, un poste surnuméraire existe depuis 20 ans pour faire du soutien dans un groupe scolaire maternelle/primaire. Le dispositif intégré au projet d'école se décline à raison d'1h par semaine et par classe sur un créneau de 3 semaines.

L'enseignant travaille alors en ateliers mais se propose de développer une chorale d'école ; il participe à la réflexion en direction des enfants en difficulté, sans que ce soit un objectif prioritaire.

Dans le 93, une autre expérience est relatée avec un maître à mi-temps supplémentaire pour une école primaire à 10 classes et une école maternelle à 8 classes.

Donner des moyens ne suffit pas à changer les situations, l'enseignant s'habitue à travailler seul.

La volonté de faire du lien dans l'équipe a abouti à la création d'une BCD pour les 2 écoles.

Dans le 19, le maître supplémentaire intégré dans le RRE (Réseau

Rural d'Éducation) est un co-intervenant pour des travaux de groupes et les projets à mettre en place.

Il répartit son temps en fonction des cycles, par exemple au cours du premier trimestre, il se consacre aux élèves de cycle 2 à raison de 3 interventions par classe sur 2 semaines. La dernière période est consacrée au développement et à la finalisation de projets, l'objectif étant d'amener chaque classe d'âge au moins une fois en classe de découverte.

Dans le 13, le dispositif PARE (Projet d'Aide à la Réussite des Elèves) met en place des maîtres surnuméraires dans l'objectif de ne pas travailler seul. L'analyse démontre la richesse du processus qui en ne se focalisant pas sur l'enfant en difficulté, a fait évoluer les pratiques et les résultats.

Un travail universitaire est présenté sur ce dispositif en posant l'adage « Est-ce que travailler à deux, c'est deux fois mieux ? ». Il en ressort que tout dispositif nouveau demande à être accompagné et les enseignants seront partie prenante si cela se traduit pour eux par une situation plus confortable.

Pour conclure, avec la mise en place de « plus de maîtres que de classes », le SNUipp porte la volonté de voir baisser le temps de travail des enseignants du primaire sans pour autant baisser celui d'apprentissage pour les élèves.

Une telle mesure serait une première reconnaissance du temps de travail invisible mis en lumière par l'enquête flash estimant à 43 h en moyenne le temps de travail hebdomadaire des enseignants dans les écoles

Étalement pour les rythmes ?

L'annonce du Président de la République d'étaler la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur 2 ans inquiète.

Cette décision montre bien qu'une réforme doit être préparée et correctement financée si on veut améliorer le fonctionnement de l'école.

Quand les enseignants plébiscitent une réforme de l'école primaire qui prend la forme d'une réelle refondation, du principe du plus de maîtres que de classes, d'une refondation de la formation, qui défend la maternelle, qui demandent des maîtres spécialisés, qui veulent la redéfinition de nouveaux programmes et la revalorisation de leurs salaires, ils doivent être entendus. Cette parole ne sort pas d'une pochette surprise. C'est celle du questionnaire rempli par plus de 24 000 collègues à travers le questionnaire Harris et l'enquête flash. C'est la parole de la profession que seul le SNUipp-FSU s'est donné les moyens de recueillir et de porter.

La transformation de l'École primaire ne peut pas être un rendez-vous manqué ou dit autrement, un étalement ...de tout son long.



Rased : les oubliés de la réforme ?

Les RASED, déjà absents du rapport sur « la refondation de l'école », n'ont pas encore fait l'objet de négociations dans le cadre de l'élaboration de la loi d'orientation. Pour le SNUipp-FSU, on ne saurait confondre le « plus de maîtres que de classes » avec l'action des membres de réseau d'aides spécialisées. Avec le collectif RASED, il exige que la question de l'évolution du dispositif, pour mieux répondre aux besoins des élèves, fasse l'objet d'une concertation étroite avec l'ensemble des acteurs concernés. Les personnels doivent être confortés quant à leur avenir, la spécificité de leurs missions et la qualité de leur formation. Une audience a déjà été demandée au ministère et un courrier unitaire aux parlementaires vient d'être finalisé avec le Collectif.

Direction et fonctionnement de l'école

Les directrices et directeurs d'école mènent une forme de « double vie ». Tout en étant le plus souvent chargés de classe et donc astreints aux temps de préparation et de corrections, ils gèrent aussi l'animation de l'équipe, la planification de l'occupation des locaux, la collecte, le tri et la diffusion des informations institutionnelles, la relation avec les élus et les partenaires... Le temps de décharge, quand il existe, est loin de suffire pour remplir toutes ces missions. Les discussions, annoncées par le ministre, devront être l'occasion de repenser leur charge de travail, leurs responsabilités, les conditions pour y faire face (formation, temps de décharge, aide administrative pérenne et statutaire...) et une véritable reconnaissance de leurs

missions. L'école est souvent impliquée dans les dispositifs mis en place dans et autour de l'école. La concertation sur la refondation a remis en évidence cette relation, bien souvent concrétisée dans des CEL (contrats éducatifs locaux). S'il est important que tous les acteurs travaillent ensemble sur les différents temps de l'enfant, sur des objectifs et valeurs communs, les rôles et les missions de chaque partenaire doivent être clairement définis. Ce qui relève du cadre des obligations de service des enseignants doit rester dans le champ de l'école. Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition au statut hiérarchique des directeurs et à tout statut des écoles qui mettrait ces dernières sous la tutelle des collectivités locales.

SNUipp 46 80, Rue des Jardiniers 46000 Cahors ☎05 65 22 12 79 📠05 65 22 15 28
<http://46.snuipp.fr> mel: snu46@snuipp.fr Directeur de la publication : Yves Mespoullhé -Fontgrumel - 46220
 Prayssac Imprimé par nos soins Prix 0,50 € N° ISSN :1241-3542 N° CPPAP : 0407 s 07301

N°84 déc 2012 trimestriel

Déposé le 29 nov 2012

LETTRE POUR NOEL

Vincent,

Je t'écis cette lettre, du fond de ma classe.

Cette année, j'ai été bien sage. J'ai fait tout ce que demandait l'administration, même les projets d'école.

Alors, je voudrais que tu m'apportes dans mon cartable qui attend au pied du sapin :

un RASED complet pour mes 4 élèves qui ont bien du mal à suivre, du temps pour me concerter avec mes collègues puisque nous essayons de travailler en équipe, des stages de formation car cela fait bien longtemps que je n'ai plus vu les locaux de l'IUFM ;

Un plus d'argent sur mon bulletin de salaire

Et puis il faudrait supprimer ces fichues heures d'aides perso et tout ce travail administratif qui alourdissent inutilement nos journées.

En fait je te demande une vraie refondation de l'école avec des programmes revus et corrigés, des rythmes qui tiennent compte de la chronobiologie et non des flux financiers, plus de maîtres que de classes...

Jusqu'à maintenant, nous avons été sages mais cela risque de ne plus durer.

Déclassement des salaires :

L'état des rémunérations en milieu de carrière met en évidence un fort décrochage des professeurs d'école à l'intérieur de leur catégorie avec presque 600 euros de moins par rapport à un professeur certifié. **Un écart qui se mesure aussi par rapport aux corps de catégorie B (secrétaires administratifs, techniciens contrôleurs ou gardiens de la paix) avec 200 euros de moins qu'un fonctionnaire de police par exemple. (voir tableau ci contre)**

Ce déclassement est aussi entériné sur un plan symbolique. Aujourd'hui **le corps des professeurs des écoles, de catégorie A, se trouve relégué dans la catégorie des « professions intermédiaires »** du classement de l'INSEE, les corps des certifiés et agrégés restant quant à eux, dans la catégorie des « professions intellectuelles supérieures ».



Tableau de comparaison des salaires		heures supp	primes & indem.	traitement indic. net	total
cat. A	Prof. certifiés et agrégés	235 €	243 €	2 242 €	2 720 €
	Prof. des écoles	16 €	119 €	1 997 €	2 132 €
	Prof. lycée professionnel	203 €	241 €	2 185 €	2 629 €
cat. B	Pers. admin. & techniques	5 €	712 €	1 555 €	2 272 €
	Police (gardiens, brigadiers...)	22 €	940 €	1 367 €	2 329 €

Sommaire

Page 1 : Editio : lettre pour Noël , déclassement des salaires

Page 2 et 3 : Métier : résultat CAPD promo , compte rendu CAPD ; Conseil de formation

Page 4 : plus maîtres que de classes, du slogan à la pratique ; étalement pour les rythmes ? RASED, les oubliés de la réforme ; direction et fonctionnement de l'école



Commissions paritaires : CAPD

Prof Ecole

Echelon 4 : ancienneté	
ANNETT	SUZAN
BACQUE	NICOLAS
BLAQUIERES	CELINE
BONNEVILLE	ANNE
CARDOLLE	AURELIE
CARLES	SOPHIE
COADEBEZ	MAGALI
DELBOS	ELODIE
DOMERGUE	ROSE
LAGARRIGUE	JANICK
MYLEY	BENEDICTE
POUJADE	FLAVIE
PUYAU	MARION
ROBLE	SABINE
VIEBAN	PAULINE
WOZNIK	JULIA
Echelon 5 : ancienneté	
BOUIN	ANGELIQUE
BRACONNIER	SEVERINE
CAGNAC	ROMAIN
CHIBARY	PAULINE
CHINCHOLLE	CLAIRE
COUSI	SABINE
DELSAHUT	EMMA
DESCARGUES	JULIE
DIAS	ALEXANDRE
DUFOUR	MARIELLE
FREJABISE	ELODIE
GUILLER	MARION
HACQUEMANT	EVE ANGELI
KHAMIS	ANNE JULIE
MARTIN	VANESSA
PEGOURIE	DAPHNE
Echelon 5 : grand choix	
BAUDEL	CLAIRE
BENKEMOUN	LAURA
COGNET	PATRICE
DELMAS	DANIELE
MARGAIX	ANNE SOPHIE
PUGES	ELODIE
RAYNALDY	SUZANNE
RISSO	MARLENE
Echelon 6 : ancienneté	
CARON	AUDREY
CAUTERMAN	SANDRA
DEMURGER	CLAIRE
SOISSON	LUCIE
Echelon 6 : choix	
BESSELES	MONIQUE
CAYLA	AUDREY
DALL ASEN	AMANDINE
FRASCHINA	JULIEN
GIBERT	MAGALI
GRAMBERT	DELPHINE
HACHE	JEAN MANUEL
LEDUC	EVA
LESCURE	JENNIFER
MELLINGER	CHARLOTTE
PAGES	CECILE
PINCHAULT	OPHELIE
TOURET	NATHALIE
Echelon 6 : grand choix	
BEL	AURELIE
BIENVENU	MARTINE
BOSC	AUDREY
COUDERT	CHARLINE
DA CRUZ	CYRIL
LHOMMELET	HERMELINE
RICHARD	GUILLAUME

Echelon 7 : ancienneté	
BOURBIGOT	NATHALIE
FREGAT	AMANDINE
LABORIE	MACHA
LANDES	STEPHANIE
POTIGNON	CHRISTINE
RUER	FRANCA
SOUMAH	SEVERINE
Echelon 7 : choix	
APCHER	AURELIE
ASFAUX	DELPHINE
BERC	STEPHANIE
BESOMBES	VERONIQUE
BOUSQUET	CHRISTELLE
CABRESPINE	CELINE
DENOY	MARIE HEL
GOMEZ	VINCENT
GUICHARD	LAETITIA
LAPUYADE	GLADYS
LASFARGUES	CHRISTELLE
LE BOUTOUIL- LER	GAELE
LEONARD	LAURE
MARTIN	STEPHANIE
MARTINETTI	SANDRA
MARTORY	MELANIE
MEVOLLON	VALERIE
MILHAVET	ROMAIN
RICROS	VIRGINIE
ROUX	CHRISTOPHE
SOULCIE	ANNAIKA
TAMALET	CHRYSTEL
Echelon 7 : grand choix	
BESSIERE	VANESSA
CABEDO	JESSICA
CAJARC DE LA- GARRIGUE	ALEXANDRE
CUJUS	PATRICK
DELERIS	SANDY
DESNOES	ARMELLE
FAURIE	EMILIE
FEL	MARIE CECILE
Echelon 8 : ancienneté	
BOS	CATHERINE
CHALVIGNAC	LAURE
CHAZELLE	SANDRA
DIETSCH	ANNE CLAIRE
MURAT	DELPHINE
SANSAC MORA	ELISABETH
Echelon 8 : choix	
CANTAREL	NATHALIE
CHARTRON	LIONEL
DALLE	CLAUDINE
DELBOS	CORALIE
FLEURAT	CELINE
GOMEZ	CAROLE
GRANDJEAN	SYLVIE
LAFUSTE	DELPHINE
LEFORT	ANOUCK
MAILLE	CORINNE
MARES	JULIEN
PABOIS	PEGGY
ROUMEGAS	FREDERIQUE
THOURON	MARIE AMELIE
VAURS	NATHALIE
VILLENEUVE	CECILE

Echelon 8 : grand choix	
BIROU	SANDRINE
BONNET	FABRICE
DAUTRICHE	ISABELLE
FAUCHER	MURIEL
FERRER	GERALDINE
GRASSET	GENEVIEVE
LABONDE	CAROLE
LORE	ISABELLE
MABRU	CATHERINE
MOYNE	CLAUDINE
VAURS	MARIE AGNES
Echelon 9 : ancienneté	
CAZIN	EVELYNE
FADAT	SYLVIE
GERARD	CHRISTELLE
LANDES	SABINE
MARZEAU	SANDRA
PARRE	VIRGINIE
REDON	FABIENNE
TANGUY	MARTINE
TORC H	PASCAL
VERMANDE	MAGALI
ZACHARY	RAPHAEL
Echelon 9 : choix	
ALAGNOU	CYRIL
ARENES	VALERIE
BAPTISTE	NADINE
BONNAFOUCIE	JOELLE
CAUDRON	CHRISTELLE
COUDERT	STEPHANE
DEREMY	MAGALI
DOUMERGUE	NICOLE
DUPESEY	FLORENT
DUTILLEUL	MURIEL
EGERMANN	SANDRA
FRATI	MARTINE
ISSON	MARIE PIERRE
JOSEPH	DOMINIQUE
LAHAINE	LUC
MEQUILLET	LAMINE
NOEL	KARINE
PEGUIN	CATHERINE
PEREZ	RAFAEL
ROCHE	FLORENCE
TABARAUD	JEAN GABRIEL
TAXIL	FRANCOISE
VIROLES	CECILE
Echelon 9 : grand choix	
CALMELS	ANNE
CASSEGRAIN	AGNES
CERTHOUX	EVELYNE
CHARLOT	BERTRAND
GATIGNOL	VALERIE
JAMME DE LA- GOUTINE	NATALENE
LE ROUX	BRIGITTE
MIANES	FREDERIC
ROQUES	MARTINE
ROULET	MICHEL
SAINZ	PASCAL
SCHNEIDER	AGNES
Echelon 10 : ancienneté	
BLANJOU	CLAUDE
DIAGNE	AMADOU
DUCUING	THIERRY
FREDON	ISABELLE
MARQUET	ANNE MARIE
TRICHET	NATHALIE

Echelon 10 : choix	
BARRUE	MAX
BORDAS	LILIANE
BRAVO	GILLES
DUMAINE	MARTINE
FAURE	MICHEL
FOISSAC	NICOLE
GAYRARD	THIERRY
JOUD	RENE MICHEL
LABRO	JEROME
LACAM	THIERRY
MADELAIN	OLIVIER
MEDARD	MARYLIN
PRADDAUDE	JEAN PAUL
RENAUD	NATHALIE
RIGOUSTE	BERNADETTE
ROUZIERES	ODETTE
STOEFLER	PHILIPPE
SURRET	JEAN PAUL
VENRIES	CORINNE
Echelon 10 : grand choix	
BELLIER	BRUNO
BOISSOLES	MONIQUE
BOURGUIGNON	FABIENNE
BRONDEL	SOPHIE
BRUNEAUX	ALAIN
CHEVALIER	CHRISTIAN
FROUARD	CORINNE
PAYROT	JOELLE
ROUX	CARMEN
SIFFRAY	BRIGITTE
Echelon 11 : ancienneté	
BORY	BRIGITTE
DELOS	VERONIQUE
SUDRE	VERONIQUE
Echelon 11 : choix	
ACHAIN	YVETTE
BRUNAUX	PASCAL
DARNIS	MARYSE
DOBIEZYNSKI	MARIE REINE
DOBIEZYNSKI	JACQUES
GONZALEZ	RICHARD
GRANGIE	GENEVIEVE
RAVIX	BRIGITTE
SZCZEPANSKI	STEPHANE
Echelon 11 : grand choix	
GARCIA BONET	ALAIN
GUICHARD	NICOLE
LAPORTE	DIDIER
LE ROUX	THIERRY
MARCENAC	CATHERINE
MICHAUX	MARTINE
SOULEILLOU	NADINE
SOUPLET	CLAUDINE
Hors classe	
Echelon 5 : ancienneté	
CONTE	PASCAL
Echelon 6 : ancienneté	
BOYALS	NADINE
CABANES	NELLY
CROS	BERNARD
JUMAUCOURT	PAUL
MARTIN	ANTOINE
RICOU	MARIE CLAIRE
TALOU	JACQUES
Echelon 7 : ancienneté	
CUBAYNES	MICHELE
LEVERGEOIS	SERGE
RICOU	SERGE
Instit	
Echelon 9 : mi choix	
BADIE	JEAN PIERRE
Echelon 10 : ancienneté	
ROULET	MURIEL

Compte-rendu de la CAPD

Barème du dernier promu

PE	Grand choix	Choix
5	17	
6	20,5	20
7	24,5	24
8	28,497	28,194
9	41,15	33,514
10	47,811	42,328
11	54,531	55,422
Instit		mi choix
9		31,425

Pour le SNUipp, la présence de la note dans le barème est particulièrement injuste. Il revendique toujours un avancement à la vitesse la plus rapide pour tous (comme dans la hors classe)

Questions diverses :

Remplacement des directeurs : Le SNUipp a demandé si tous les directeurs de 2 et 3 classes avaient été remplacés sur les 2 jours (protocole des directeurs), selon l'administration :

- pour Cahors1 toutes les décharges ont été effectuées ;
- pour Gourdon : il reste quelques 2èmes journées sur le secteur nord (Gramat, Souillac, Vayrac) ;
- pour Figeac : un tiers a bénéficié des deux jours, d'autres sont en attente du deuxième jour.

- pour Cahors 2 : très peu de décharges ont été données : 9 journées seulement pour les 36 collègues concernés.

Le SNUipp a demandé que les compléments de décharge soient effectués le plus rapidement possible.

Le SNUipp est intervenu sur les dossiers de transport scolaire, à viser par les directeurs. Pour le SNUipp, les directeurs n'ont pas à gérer les dossiers de transport scolaire pour le conseil général. A la rigueur, ils peuvent faire la distribution mais , ils n'ont pas à contrôler les dossiers comme le demandent les collectivités territoriales.

Pour l'administration, il est normal que les directeurs puissent regarder la validité des demandes.

Pour le SNUipp, mettons tout dans une enveloppe et expédions ce courrier à la collectivité concernée.

LE SNUipp est intervenu sur les frais de déplacement des RASED. Il en a profité pour dénoncer encore une fois, la complexité du logiciel ULYSSE. L'administration ne trouve pas de difficulté dans l'utilisation de ce logiciel et souhaite que les collègues saisissent leurs frais sans attendre la dernière minute.

Une personne ressource est disponible pour apporter une aide. Pour le SNUipp, ce logiciel reste une usine à gaz conçu pour toute la fonction publique et sa complexité rebute les enseignants. Faudrait-il en revenir au bon vieux papier comme pour les anim péda ?

Compte-rendu du conseil de formation du 22 novembre 2012

Formation PES :

Le SNUipp déplore encore (et cela depuis 3 ans) que les stagiaires entrent dans le métier par une éprouvante semaine de bénévolat fin août. En effet à partir du 25 août ils sont conviés à une formation « survie » qui leur permet de prendre la classe. Les PES, quant à eux, souhaiteraient que ce semblant de formation soit organisé plus tôt pour permettre de « digérer » le contenu avant la rentrée.

Pour le SNUipp, le doublon BD/PES a souvent gêné les uns et les autres. Du côté des PES, pas toujours facile de mener ses séances, lorsqu'un collègue plus chevronné se trouve en fond de classe. Du côté des BD, comment gérer les demandes d'un PE stagiaire en conseils, alors qu'on n'est pas formateur, faut-il le laisser dans ses tâtonnements.

Frais de déplacement : La formation des PES les envoyant régulièrement à l'IUFM, chez leur tuteur ou encore en formation loin de leur école, le SNUipp revendique que tous les remboursements soient effectués.

Formation continue, année courante 2012-2013:

Le plan de formation se résume désormais à seulement quelques journées, souvent placées le mercredi. Les stages ont pour objet : la prépa du CAFIMPEM (mercredi)

la prépa du CAPA-SH (mercredi)

l'accompagnement du plan sciences, formation de formateurs en sciences (mercredi)

l'anglais (2 semaines avec un élève de Master 1 comme remplaçant)

math (2 semaines avec un élève de Master 1 comme remplaçant)

TICE (mercredi)

continuité inter-degrés (mercredi et un jour de classe selon circo).

Les stages sont à public désigné.

L'administration a inscrit au plan de formation un mercredi à destination des brigades de remplacement : Prévention et gestion des conflits. Le SNUipp souhaitait que ces remplacements spécifiques fassent l'objet d'une formation. L'administration ne sait pas encore toutefois si cette formation sera sur invitation ou récupérable sur des journées de classe.

Animation pédagogique :

Les enseignants spécialisés ont été destinataires des intitulés des mercredis de l'ASH, ils peuvent remplacer des animations pédagogiques par ces heures-là. D'autre part, les personnels RASED auront un temps de formation et d'échanges animé par l'Inspectrice ASH de Cahors 2 le 17 avril.

L'union fait la force :
pour un syndicat plus fort : adhérez au SNUipp-FSU

